

POURQUOI LA MÉDIATION ?

"J'aimerais que mon enfant continue à voir ses deux parents."

Louis, 49 ans

"Nos enfants ont besoin de calme."

Fatima, 34 ans

"Je souhaite organiser la séparation."

Léa, 39 ans

"J'aimerais qu'on se parle sans crier."

Issa, 28 ans

"Je voudrais y voir plus clair dans notre séparation."

Dominique, 47 ans

"Je rêve de revoir mes petits-enfants."

Claude, 74 ans

"J'aimerais qu'il m'entende enfin."

Julie, 32 ans

"Nous avons besoin d'aide pour régler nos désaccords financiers."

Ali, 50 ans



Un accueil téléphonique centralisé

01 42 63 05 00

ceraf@free.fr

Du lundi au vendredi de 10h à 19h

Possibilité de séances par téléphone ou visioconférence.

Nos lieux d'accueil :

- Paris 18^{ème}, Paris 15^{ème}
- Chelles, Meaux, Melun
Savigny le Temple, Pontault-Combault (77)
- Aulnay Sous Bois (93)



Seine Saint Denis
Seine-et-Marne

MAIRIE DE PARIS



LA MÉDIATION FAMILIALE

vous accompagne

dans la
SÉPARATION

et la gestion des
CONFLITS FAMILIAUX



www.cerafmediation.com

www.cerafmediation.com

POUR QUI ?

Des **parents séparés** ou en cours de séparation.

Des **couples mariés ou non**, avec ou sans enfants.

Des **parents et leurs adolescents**, en difficulté de communication ou rupture de relation.

Des **grands-parents** qui n'ont plus accès à leurs petits-enfants.

Des **familles**, des **fratries** face à la prise en charge d'un parent **vieillissant** ou à une **succession**.

POUR QUOI ?

Organiser la vie de la famille.

Faciliter et rétablir la **communication**.

Apaiser les tensions familiales.

Résoudre les **conflits**.

Maintenir les **liens familiaux**.

Élaborer des **accords**.

Gérer le partage des biens.



QUAND ?

Quand se parler devient trop difficile.

Avant, pendant ou après la **séparation**.

Avant, pendant ou après la **procédure**.

COMMENT ?

Un premier **entretien d'information gratuit** à la demande spontanée des personnes ou sur proposition d'un juge.

Des **séances de médiation** entre les personnes accompagnées par un médiateur.

COMBIEN ?

Des **coûts de séance adaptés au revenu** de chacun.

Tarif consultable sur notre site
www.cerafmediation.com



LE MEDIATEUR FAMILIAL

Un **tiers neutre** et **impartial**, garant de la confidentialité des échanges, et d'un cadre de **communication respectueux** de chacun.

Il accompagne l'élaboration d'accords oraux ou écrits pouvant être soumis à l'homologation d'un juge.

Sa mission est définie par un cadre éthique et des principes déontologiques.



CERAF Médiation

Association pionnière
de médiation familiale

25 années d'expérience
Présente auprès des tribunaux de
Paris, Meaux, Melun, Bobigny
10 médiateurs familiaux diplômés d'Etat
Assermentés près la Cour d'Appel de Paris